

## **LISTE DES DOCUMENTS REQUIS**

### **À envoyer à votre conseiller par courriel**

**Ayez l'information ou les documents requis à portée de la main pour accélérer le processus de demande. Vous faites une demande conjointe? Le coemprunteur doit également être présent.**

#### **Preuve de revenu**

- Avis de cotisation du gouvernement (ou feuillet T4 de la dernière année, si vous êtes salarié), et :
- Si vous êtes salarié: relevé de paie le plus récent.
- Si vous êtes à la retraite: document officiel démontrant les revenus obtenus.
- Si vous êtes travailleur autonome : rapport d'impôts et avis de cotisation des deux dernières années.
- Si vous êtes un nouvel arrivant au Canada: des preuves supplémentaires à celles décrites ci-dessus pourraient être exigées afin de soutenir l'acceptation de la demande.
- Si vous désirez acquérir un immeuble locatif: copie des baux en vigueur.
- Si vous êtes propriétaire d'un immeuble locatif: annexe fiscale décrivant les revenus et dépenses des deux dernières années.

#### **Financement hypothécaire (pour l'achat d'une propriété)**

##### **• Mise de fonds**

- Si elle provient de votre épargne: états de compte des placements avec historique de trois mois, si hors Desjardins.
- Si elle provient d'un don: lettre de don signée par toutes les parties et copie de l'état de compte confirmant que le donateur détient les fonds.
- Si elle provient de la propriété actuelle: offre d'achat de la propriété vendue dont les conditions (s'il y a lieu) sont respectées.

##### **• Achat d'une propriété existante**

- Offre d'achat acceptée et ses annexes.
- Déclaration du vendeur.
- Fiche descriptive de la propriété achetée.
- Copie du contrat préliminaire si achat avec un constructeur ou un promoteur.
- Plans ou soumissions des améliorations (achat avec rénovations).

##### **• Construction ou autoconstruction**

- Offre d'achat du terrain, acte de vente notarié ou compte de taxes foncières.
- Copie du contrat préliminaire lorsque la construction s'effectue par un constructeur ou promoteur.
- Plans et devis.
- Soumissions et sommaire des coûts de construction (autoconstruction seulement).
- Copie du permis de construction\*.

\* À fournir si disponible, mais non obligatoire lors de la 1e rencontre.